



Bulletin de Santé du Végétal des Jardins, Espaces Végétalisés et Infrastructures (JEVI)

LA SANTE DES JARDINS ET ESPACES VERTS

Retrouvez gratuitement ce bulletin sur le site de [FREDON Hauts-de-France](#).

N°07 – Bilan sanitaire 2025




MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE,
DE L'AGRO-ALIMENTAIRE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE

Liberté
Égalité
Fraternité

A RETENIR :

LE BULLETIN D'INFORMATIONS JEVIE EN HAUTS-DE-FRANCE

LE RÉSEAU D'OBSERVATEURS

LES CONDITIONS CLIMATIQUES 2024

LES ORGANISMES SURVEILLÉS

LE BILAN SANITAIRE PAR ORGANISME

ZOOM SUR...

NOTES NATIONALES BIODIVERSITÉ

Retrouvez l'ensemble des bulletins parus [sur le site de la DRAAF](#).



FREDON
HAUTS-DE-FRANCE

REJOIGNEZ LE RÉSEAU D'OBSERVATEURS DU BULLETIN JEVIE

Le contenu des Bulletins est basé sur les informations biologiques et épidémiologiques issues d'un réseau d'observateurs, animé par un animateur régional, rédacteur du Bulletin. Plus les observateurs sont nombreux et bien répartis sur le territoire, plus le Bulletin donne une image précise et fiable de la santé des végétaux dans les différents espaces végétalisés (parcs et jardins publics, jardins historiques, terrains de sport, infrastructures, etc.).

Rejoignez le réseau et participez à l'enrichissement des BSV JEVIE tout en renforçant vos connaissances en santé et protection des végétaux !

Inscrivez-vous en remplissant le formulaire



Identifiez les cibles de produits de biocontrôles grâce à ce logo



Identifiez les résistances de bioagresseurs à des produits phytopharmaceutiques (PPP)



LE BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL JEVI EN HAUTS-DE-FRANCE

Depuis l'année 2024, la DRAAF Hauts-de-France accompagne FREDON Hauts-de-France afin de créer une dynamique d'observations auprès de professionnels des Jardins, Espaces Verts et Infrastructures de la région, et ainsi rédiger un Bulletin de Santé du Végétal.

Cette démarche régionale s'inscrit dans une approche nationale. Monsieur Jérôme JULIEN, expert national Surveillance Biologique du Territoire de la DGAL, rappelle régulièrement l'importance d'un bilan sanitaire à l'échelle nationale, nourrit régionalement par la surveillance d'Organismes Réglementés et/ou Emergents (ORE), quel que soit leur statut, présents au sein des espaces verts. Aussi, FREDON poursuit l'animation du réseau d'observateurs uniquement dans les espaces verts ouverts au public, afin d'avoir une connaissance de la situation sanitaire en JEVI, à l'échelle régionale.

Au cours de l'année 2025, six bulletins ont été publiés mensuellement, entre avril et septembre. Ce bilan sanitaire constitue le septième et dernier numéro de l'année.

L'ensemble des bulletins diffusés sont disponibles sur le site internet de la DRAAF Hauts-de-France : <https://draaf.hauts-de-france.agriculture.gouv.fr/2025-r718.html>. Ils font également l'objet de publications sur les réseaux sociaux de FREDON Hauts-de-France. N'hésitez pas à vous abonner pour connaître les actualités du végétal.

- ❖ [Lien LinkedIn FREDON-de-France](#)
- ❖ [Lien Facebook FREDON-de-France](#)



FREDON Hauts-de-France
Votre Expert pour Agir sur la Santé du Végétal et son Environnement
Services de conseil en environnement · Loos-en-Gohelle, Hauts-de-France · 2 K abonnés · 11-50 employés

[Page LinkedIn de FREDON Hauts-de-France](#)

Pour recevoir le bulletin automatiquement chaque mois, n'hésitez pas à vous inscrire :

[lien](#).



1er réseau d'experts indépendant
au service de la santé du végétal,
de l'environnement et des Hommes

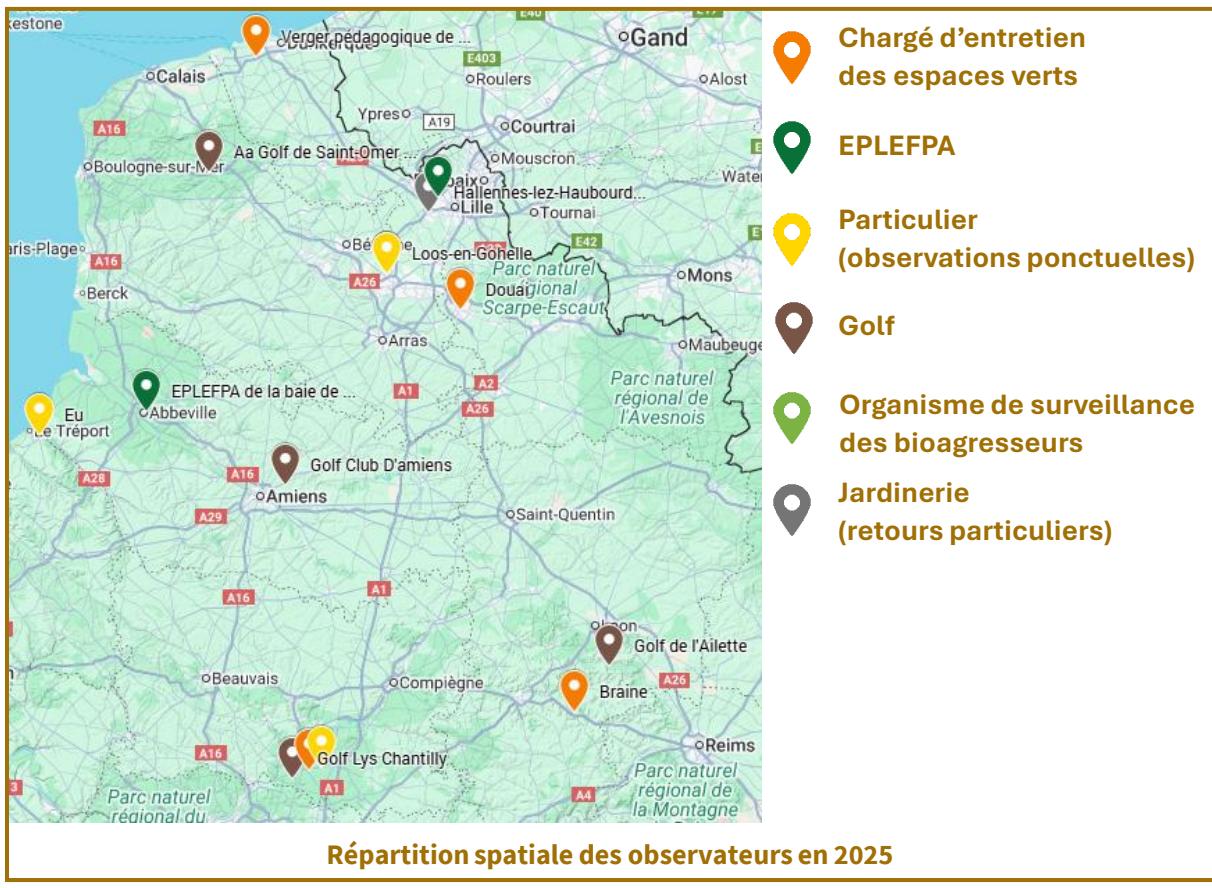
FREDON Hauts de France
294 followers · 95 suivis(e)s

[Page Facebook de FREDON Hauts-de-France](#)



LE RÉSEAU D'OBSERVATEURS

L'objectif du réseau d'observateurs JEVI est de couvrir l'ensemble du territoire régional par des observations provenant de différentes structures, principalement ouvertes au public. Ce réseau repose sur 15 observateurs répartis sur le territoire régional comme suit :

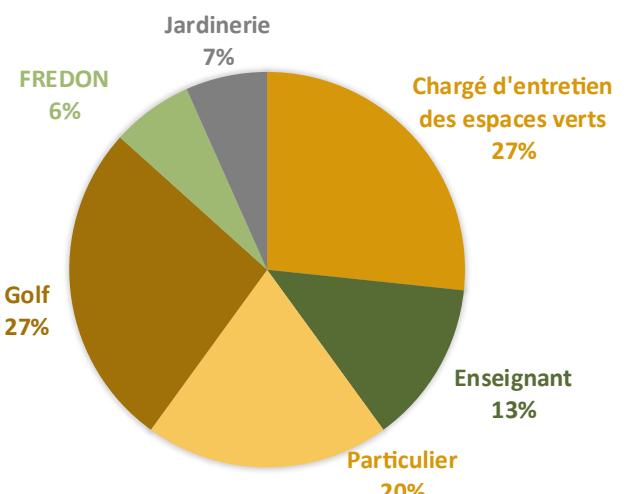


La qualité des observations repose sur l'expertise de chacun des observateurs. Leur fonction est représentée par la figure ci-contre.

Un grand merci à l'ensemble des observateurs de la campagne 2025.

Si vous souhaitez être acteur de la surveillance des organismes nuisibles aux espaces verts, n'hésitez pas à nous contacter (marie.bernard@fredon-hdf.fr ou au 06.60.18.69.57).

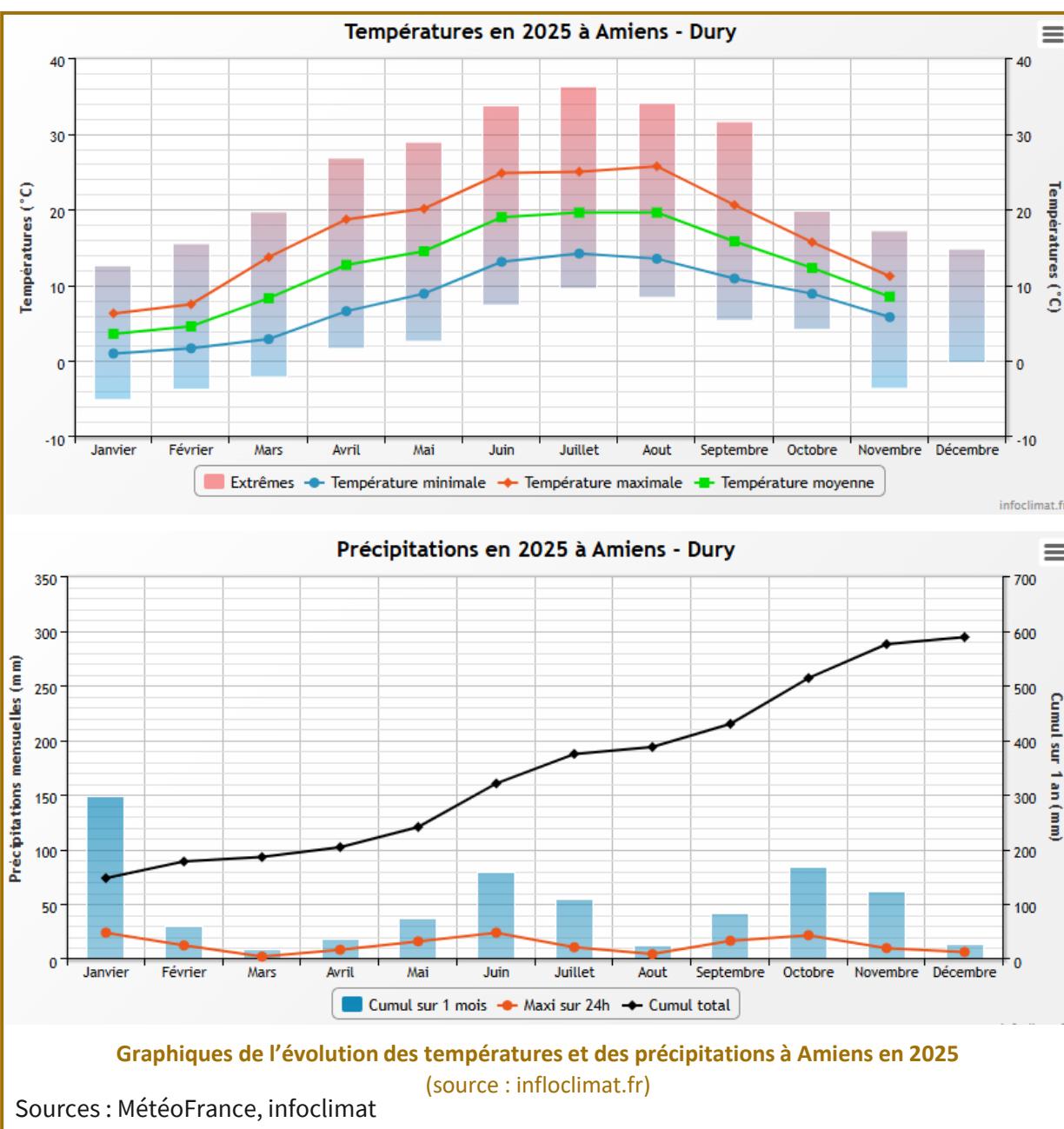
FONCTION DES OBSERVATEURS DU BULLETIN D'INFORMATIONS JEVI EN HAUTS-DE-FRANCE





LES CONDITIONS CLIMATIQUES 2025

Après un début d'hiver conforme aux normales de saison, un épisode anticyclonique s'est installé au dessus du Nord de l'Europe dès le mois de février et jusqu'à la fin du printemps. Cette période a donc été marquée par un déficit important des précipitations : 75% de précipitations en moins, par rapport à la normale, à Dunkerque, par exemple. Une réduction du nombre de jour de pluie de 50% a également été observée à Saint-Quentin (02) : 15 jours de pluie au lieu de 30. Les températures étaient également d'1,3°C au dessus de la normale. L'été a été particulièrement chaud (+ 1,4°C) : les températures ont franchi le cap des 35°C sur la majorité de la région. Les précipitations estivales étaient également déficitaires : -20% à l'échelle de la région, entraînant des sols secs. Enfin, les précipitations de cet automne sont conformes aux normales de saison, malgré un temps particulièrement gris et des températures supérieures à la normale (+0,7°C).





LES ORGANISMES SURVEILLÉS

Le choix des bioagresseurs suivis dans le cadre de ce Bulletin de Santé du Végétal JEVI 2025 a été convenu entre le SRAL Hauts-de-France et FREDON Hauts-de-France en ciblant ceux qui peuvent impacter le patrimoine végétal régional. Ces bioagresseurs ont fait l'objet d'observations visuelles durant la campagne et sont répertoriés dans le tableau ci-dessous.

Végétal	Organisme de qualité	Fréquence des sites touchés (0/1/2/3)	Intensité sur les sites (0/1/2/3)	Comparaison avec 2024
Buis	Pyrale du buis	1	2	↙
	Dépérissement du buis	1	2	↗
Rosier	Maladie des taches noires	1	1	≡
Gazon	Dollar spot	2	1	↙
	Fusariose estivale	1	1	↗
	Anthracnose	1	1	↗
	Rhizoctone	1	2	↗
	Hanneton	0	0	↙
	Tipule	2	2	↗
	Chêne	Processionnaire du chêne	2	1
Erable	Maladie de la suie	1	2	≡
Frêne	Chalarose du frêne	1	2	≡
Marronnier	Mineuse du marronnier	2	2	↗
	Chancré bactérien	1	1	≡
Pin	Processionnaire du pin	1	1	↗
Platane	Tigre du platane	1	1	≡



LES ORGANISMES SURVEILLÉS

Depuis 2024, dans le cadre du Bulletin de Santé du Végétal JEVI en Hauts-de-France, les Organismes Réglementés et/ou Emergents* (ORE) qui ont le risque d'être présents dans la région ont été choisis puis suivis avec attention sur l'ensemble des sites d'observations répertoriés dans la partie LE RESEAU D'OBSERVATEURS. Ils figurent dans le tableau ci-dessous.

Organismes Réglementés et/ou Emergents suivis	Plantes hôtes
Cigale à ailes brunes (<i>Pochazia shantungensis</i>)	Arbres et arbustes
Scarabée japonais (<i>Popillia japonica</i>)	Arbres et arbustes, gazons
<i>Xylella fastidiosa</i>	Arbres et arbustes, gazons, plantes ornementales
Scolyte des pousses du noyer (<i>Pityophthorus juglandis</i>)	Noyers

La surveillance de ces bioagresseurs doit s'effectuer **toute l'année** et chacun peut en être acteur. Si vous reconnaissiez l'un de ces organismes, contactez FREDON Hauts-de-France ou le SRAL Hauts-de-France. A ce jour, aucun de ces organismes n'a été détecté en Hauts-de-France.



Cigale à ailes brunes
(*Pochazia shantungensis*)
(Crédits photographiques : WATANABE Hitoshi, iNaturalist)

La fiche de reconnaissance de *Pochazia shantungensis* est disponible [ici](#).



Xylella fastidiosa
(Crédits photographiques : Nancy Gregory, University of Delaware, Bugwood.org)

La fiche de reconnaissance de *Xylella fastidiosa* est disponible [ici](#).



Scarabée japonais
(*Popillia japonica*)
(Crédits photographiques : Steven Katovich, Bugwood.org)

La fiche de reconnaissance de *Popillia japonica* est disponible [ici](#).



Scolyte des pousses du noyer
(*Pityophthorus juglandis*)
(Crédits photographiques : Steven Valley, Oregon Department of Agriculture, Bugwood.org)

La fiche de reconnaissance de *Pityophthorus juglandis* est disponible [ici](#).

***Organisme nuisible réglementé et émergent** : « il s'agit d'organismes nuisibles visés par la réglementation européenne, non présents ou émergents en Europe, pour lesquels les analyses de risques ont révélé un impact potentiel inacceptable d'un point de vue économique, social, ou encore patrimonial en cas d'établissement. » (Source : FREDON Corse)



JARDINS ORNEMENTAUX

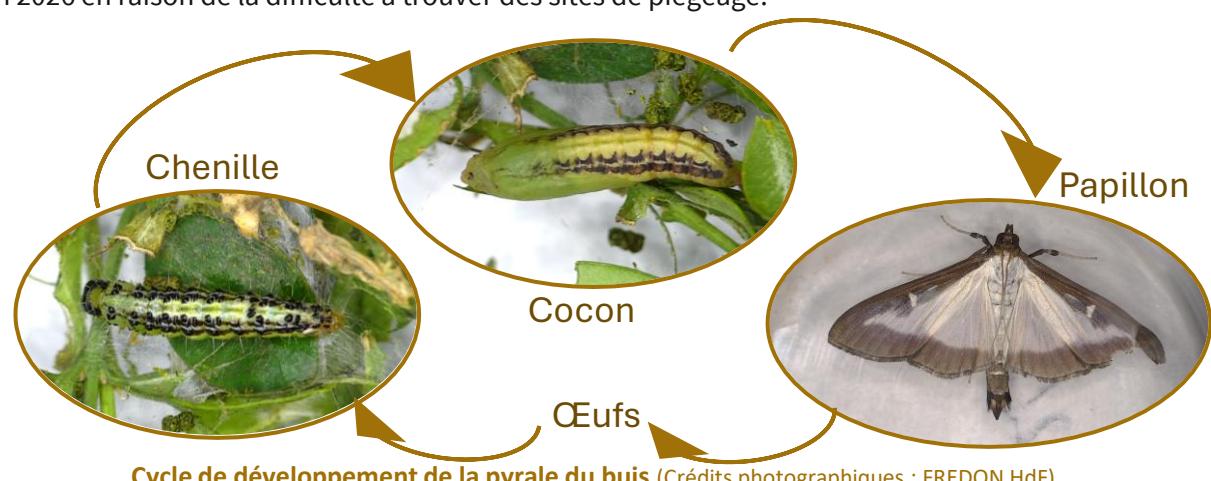
Buis

Parmi les 15 sites observés, 8 sont concernés par la présence de buis : le parc du lycée agricole de la Baie de Somme à Abbeville (80), le secteur d'Hallennes-lez-Haubourdin (59), le parc du Domaine de Chantilly (60), la commune de Braine (02), la Ville de Douai (59), des particuliers situés à Loos-en-Gohelle (62), Courteuil (60) et Eu (76). En 2025, des pièges pour surveiller le vol de la pyrale du buis ont été mis en place : à Braine (02) et à Abbeville (80).

Pyrale du buis (*Cydalima perspectalis*)

Après avoir passé l'hiver sous forme de chrysalide, les premières chenilles ont été observées fin mars dans les buis de la région. La pyrale a ensuite été très remarquée au mois d'avril. En mai, les dégâts se sont révélés importants chez de nombreux observateurs : notamment à Douai (59), Braine (02) et Abbeville (80). Les chenilles s'étant transformées en papillon, leur présence et leurs dégâts se sont fait rares aux mois de juin et juillet. De rares chenilles ont fait leur apparition en septembre (2^{nde} génération). Les méthodes de lutte alternative mises en place par les observateurs ont été généralement efficaces et ont permis une pression faible de chenilles de seconde génération.

Nouveauté en 2025 : deux pièges ont été mis en place à Braine (02) et Abbeville (80) dans l'objectif de suivre le vol de la pyrale du buis et d'ainsi pouvoir anticiper les périodes de présence des chenilles afin de mettre en place les méthodes de lutte alternative au moment le plus opportun. Des relevés de pièges ont également été signalés dans le BSV grâce aux retours d'un particulier à Courteuil (60). Ce dispositif a permis de constater un vol important entre mi-mai et début juillet à Abbeville (80) (9 papillons piégés). Un vol assez important a également eu lieu entre le 10 et le 30 juin à Braine (02) : 4 papillons capturés. A Courteuil (60), les adultes de pyrales étaient présente mi-juin puis début septembre. Les intempéries ayant endommagées le piège d'Abbeville (80) en cours de campagne, nous ne possédons pas de données pour la fin de l'été. Ce suivi ne sera pas poursuivi en 2026 en raison de la difficulté à trouver des sites de piégeage.



Afin de prévenir les attaques de pyrale du buis, il est possible d'envisager la surveillance du vol dès le printemps prochain grâce à un piège à phéromones, permettant d'en déduire la période d'éclosion des chenilles (lutte biologique à effectuer 10 à 15 jours après la fin du vol). Les phéromones peuvent également être utilisées comme méthode de lutte grâce à la confusion sexuelle.



Il existe des produits de biocontrôle autorisés pour ce ravageur.

Il s'agit de la substance active suivante : *Bacillus thuringiensis*.

Retrouvez la liste actualisée des produits de biocontrôle sur le site :

<https://ecophytopic.fr/reglementation/proteger/liste-des-produits-de-biocontrol>

Dépérissement du buis (*Cylindrocladium, Volutella buxi*)

Des symptômes des maladies de dépérissement du buis ont été signalés ponctuellement par les observateurs du réseau (détecté dans 2 des 8 sites : dans le Parc du Domaine de Chantilly (60) et au sein de la Ville de Douai (59)). L'attaque a été particulièrement importante à Douai (59). Les conditions assez sèches de l'année 2025, ont été peu favorables au développement de ces maladies.



Dépérissement du buis

(Crédits photographiques : FREDON HdF)

Buis - Ce qu'il faut retenir :

- ⇒ Forte attaque de pyrale du buis en début de campagne mais maîtrisées par les méthodes de lutte alternative mises en place.
- ⇒ Présence de symptômes des maladies du dépérissement du buis importants sur l'un des sites surveillés.

Rosier

Parmi les 15 sites observés, 5 sont concernés par la présence de rosiers : le parc du lycée horticole de Lomme (59), le parc du lycée agricole de la Baie de Somme à Abbeville (80), le Golf de l'Ailette à Cerny-en-Laonnois (02), le Verger pédagogique de Puythouck à Grande-Synthe (59), Parc "Hill 70 Mémorial" de Loos-en-Gohelle (62).

Maladie des taches noires (*Diplocarpon rosae*)

De rares symptômes de la maladie des taches noires ont été détectés sur rosiers au cours de la campagne dans l'un des sites concernés par la présence de rosiers : à Lomme (59). Des conditions humides et des températures comprises entre 13 et 30°C sont favorables au développement de cette maladie, l'année 2025 lui a donc été peu favorable.

Rosier - Ce qu'il faut retenir :

- ⇒ Présence sporadique de la maladie en 2025.



Symptômes de la maladie des taches noires

(Crédits photographiques : FREDON HdF)



GAZONS

Parmi les 15 sites observés, 4 sont des golfs : Golf de l'Ailette à Cerny-en-Laonnois (02), Golf Club d'Amiens (80), AA Golf de Saint-Omer (62), Golf du Lys à Chantilly (60). D'autres sites ont également fait l'objet d'observations sur gazon : le parc du lycée horticole de Lomme (59), le parc du Domaine de Chantilly (60) et le verger pédagogique de Grande-Synthe (59).

Dollar spot (*Sclerotinia homeocarpa*)

Au cours de la campagne, les symptômes de dollar spot ont été signalés par 3 des 7 sites concernés par la présence de gazon : Golf de l'Ailette à Cerny-en-Laonnois (02), AA Golf de Saint-Omer (62), Golf du Lys à Chantilly (60). Les premiers symptômes (légers) sont apparus fin mai sur un site, rapidement stoppés par une gelée matinale. Trois sites ont ensuite été touchés par quelques taches en juin et juillet en raison de l'humidité ponctuellement élevée. Les conditions favorables du mois d'août ont permis à la maladie de se développer, les symptômes ont toutefois été assez discrets, notamment grâce à la mise en place de mesures prophylactiques. Quelques rares symptômes (1% environ) étaient encore visibles en septembre sur 2 sites.



Symptômes de dollar spot

(Crédits photographiques : Golf du Lys à Chantilly)

La conservation du champignon s'effectue sous forme de sclérotes dans le sol pendant plusieurs années. Des mesures prophylactiques peuvent être mises en place pour prévenir l'apparition de cette maladie : ramasser les résidus de tonte pour limiter le feutrage ; défeutrer ; adapter l'irrigation ; adapter l'apport d'engrais.



Il existe des produits de biocontrôle autorisés pour cette maladie.

Il s'agit des substances actives suivantes : soufre et *Bacillus amyloliquefaciens* souche QST 713.

Retrouvez la liste actualisée des produits de biocontrôle sur le site :

<https://ecophytopic.fr/reglementation/proteger/liste-des-produits-de-biocontrole>

Fusariose estivale (*Fusarium roseum*)

D'après les observations réalisées dans le cadre de ce bulletin, la fusariose estivale a fait son apparition sur un seul site (dans le parc du Domaine de Chantilly - 60) de mai à septembre, alors que l'humidité et les températures étaient fluctuantes, favorisant le développement de la maladie.



Symptômes de fusariose estivale

(Crédits photographiques : Golf du Lys à Chantilly)

Des mesures prophylactiques et des méthodes de lutte alternatives peuvent être appliquées pour éviter le développement de cette maladie : éviter l'excès d'azote ; ajuster le pH du sol afin qu'il soit compris entre 6.2 et 6.8 ; décomacter le sol 1 à 4 fois par an ; augmenter la hauteur de coupe ; ramasser les résidus de tonte pour limiter le feutrage ; défeutrer le terrain ; éviter d'irriguer trop fortement le gazon resté très sec pendant plusieurs semaines ; se développe davantage sur graminées carencées en phosphore et potassium ; etc.

Fusariose froide (*Microdochium nivale*)

Le Golf du Lys de Chantilly (60) a signalé la présence de quelques symptômes de fusariose froide en avril. La maladie s'est également légèrement développée en juin au sein de l'AA Golf de Saint-Omer (62), à la faveur de petites gelées et de températures froides.

Les conditions favorables au développement de la maladie sont des périodes de froid et de douceur en alternance, puis des températures comprises entre -1 et 15°C avec un sol humide.

La maladie se conserve dans les débris végétaux, le feutre, principalement. Quelques mesures prophylactiques peuvent permettre de diminuer le risque d'apparition de la maladie, notamment : apporter de la potasse ; limiter les apports azotés ; décompacter le sol 1 à 4 fois par an ; assurer un bon drainage du gazon ; ajuster le pH du sol (un pH supérieur à 5,5 favorise la maladie) ; nettoyer les outils d'entretien et les chaussures ; privilégier le roulage ; utiliser le levier génétique ; éliminer les déchets végétaux ; etc.

Anthracnose (*Colletotrichum graminicola*)

Des symptômes d'anthracnose ont été signalés cette année au sein du Golf de l'Ailette à Cerny-en-Laonnois (02), AA Golf de Saint-Omer (62), Golf du Lys à Chantilly (60). Ces symptômes se sont développés aux mois de juillet et août mais ont persistés en septembre.

Rhizoctone

Des symptômes de *Rhizoctonia spp.* ont été détectés sur trois sites au cours de la campagne : Golf de l'Ailette à Cerny-en-Laonnois (02), AA Golf de Saint-Omer (62), Golf du Lys à Chantilly (60).

Les conditions météorologiques de juin et début juillet étaient favorables au développement de la maladie, celle-ci a déclaré des symptômes assez nombreux, selon les sites.

Des températures chaudes et des conditions humides favorisent son développement.

Des mesures prophylactiques peuvent être mises en place pour prévenir l'apparition de cette maladie : ramasser les résidus de tonte pour limiter le feutrage ; défeutrer ; éviter les excès azotés ; favoriser les apports de phosphore et de potassium ; favoriser les variétés peu sensibles à cette maladie ; etc.

Hannetons

La présence des hannetons a été très rare en 2025 dans les sites surveillés. Seuls des individus ont été observés en avril dans le Parc du Domaine de Chantilly (60).



Symptômes d'anthracnose

(Crédits photographiques : Golf du Lys à Chantilly)

Tipules (*Tipula paludosa*)

Les larves de tipules ont été présentes sur 5 des 7 sites surveillés en gazon : Golf de l'Ailette à Cerny-en-Laonnois (02), AA Golf de Saint-Omer (62), Golf du Lys à Chantilly (60), le parc du lycée horticole de Lomme (59), et le verger pédagogique de Grande-Synthe (59).

Les attaques ont duré pendant toute la campagne : d'avril à septembre. Sa présence a été particulièrement importante en septembre au sein du Golf du Lys à Chantilly (60), causant des dégâts importants.

Des mesures prophylactiques et des méthodes de lutte peuvent être appliquées pour lutter contre les tipules : éviter l'excès d'irrigation ; aérer le sol ; travailler le sol ; favoriser les auxiliaires (merles, étourneaux, batraciens, hérissons, chauve-souris, etc.) ; etc.

Gazons - Ce qu'il faut retenir :

- ⇒ Attaque de dollar spot discrète sur l'ensemble de la région
- ⇒ Pressions fusariose estivale, anthracnose et rhizoctone assez fortes au cours de 2025.
- ⇒ Les tipules ont été couramment observées sur la plupart des sites.



ARBRES ET ARBUSTES

Chêne

Processionnaire du chêne (*Thaumetopoea processionea*)

La processionnaire du chêne a fait l'objet de trois signalements dans le cadre de ce bulletin : au sein du Golf de l'Ailette à Cerny-en-Laonnois (02), de la commune de Braine (02) et du Golf du Lys à Chantilly (60).



CETTE CHENILLE EST URTICANTE

La processionnaire du chêne passe l'hiver sous forme d'œufs ; les chenilles vont commencer à apparaître à la mi-mars.

Des méthodes de lutte alternatives peuvent être appliquées : favoriser les auxiliaires (mésanges, chauve-souris, parasitoïdes) ; adaptation de la gestion paysagère ; destruction mécanique.



Chenille de processionnaire du chêne

(Crédits photographiques : P.MOTHIRON)



Il existe des produits de biocontrôle autorisés pour ce ravageur. Il s'agit de la substance active suivante : *Bacillus thuringiensis*. Retrouvez la liste actualisée des produits de biocontrôle sur le site : <https://ecophytopic.fr/reglementation/proteger/liste-des-produits-de-biocontrol>

Erable

Maladie de la suie de l'érable (provoquée par *Cryptostroma corticale*)

Des symptômes de la maladie de la suie sont toujours présents sur érables dans le Parc du Domaine de Chantilly (60). Les arbres atteints sont sous surveillance.



L'INHALATION PROLONGÉE ET/OU RÉPÉTÉE DES SPORES DE *CRYPTOSTROMA CORTICALE* PEUT PROVOQUER DES TROUBLES RESPIRATOIRES.

Pensez à vous protéger, notamment lors des travaux réalisés sur les arbres atteints.

Un guide a récemment été réalisé par FREDON France et Plante & Cité à propos de cette maladie, il décrit les symptômes ainsi que les mesures de gestion, notamment. Il est disponible via [ce lien](#).



Symptômes de la présence de la maladie de la suie

(Crédits photographiques : Josiane Lecorff, Institut Agro Angers)

Frêne

Chalarose du frêne (provoquée par *Hymenoscyphus fraxineus*)

Trois sites d'observations sont concernés par la chalarose du frêne : l'AA Golf de Saint-Omer (62), le Parc du Domaine de Chantilly (60) et la commune de Braine (02). 40% des frênes sont touchés à Braine (02) et 60% à Chantilly (60). Les arbres sont sous surveillance.

Cette maladie entraîne généralement la mort de l'arbre. Aucun moyen de lutte n'est actuellement efficace contre cette maladie.

En prévention, il est déconseillé de planter plusieurs frênes communs dans un même espace. Les sujets isolés ou en alignement sont toutefois moins touchés. Lorsqu'un sujet est atteint, il est conseillé de supprimer et d'incinérer les parties atteintes.

Les symptômes sont décrits sur [cette page d'Ephytia](#).



Symptômes de la présence de la chalarose du frêne

(Crédits photographiques : C.Husson, DSF)

Marronnier

Mineuse du marronnier (*Cameraria ohridella*)

Parmi les sites surveillés dans le cadre du Bulletin d'informations JEVI, 5 ont signalé la présence de la mineuse du marronnier : le lycée horticole de Lomme (59), le Parc du Domaine de Chantilly (60), la commune de Braine (02), la ville de Douai (59), Parc "Hill 70 Mémorial" de Loos-en-Gohelle (62). Un site est concerné à hauteur de 35% des marronniers concernés.

Quelques mesures prophylactiques existent pour limiter la propagation de ce ravageur : ramasser et détruire les feuilles tombées au sol ; choisir des espèces peu favorables à la mineuse ou tolérantes ; favoriser les auxiliaires (parasitoïdes, notamment) ; surveiller le vol grâce à un piège à phéromones ; etc.

La description, l'impact de ce ravageur ainsi que les moyens de lutte possibles sont décrits dans [cet article](#).



Dégâts causés par la larve de la mineuse du marronnier

(Crédits : FREDON Hauts-de-France)

Chancre bactérien du marronnier (provoqué par *Pseudomonas syringae* pv *aesculi*)

Des symptômes de chancre bactérien du marronnier sont signalés sur trois sites du réseau : le lycée horticole de Lomme (59), le Parc du Domaine de Chantilly (60) et dans le Parc du lycée agricole de la Baie de Somme à Abbeville (80). Un arbre atteint a d'ailleurs été abattu en raison du danger qu'il représentait vis-à-vis du public.

Quelques mesures prophylactiques existent pour limiter la propagation de ce ravageur : désinfecter le matériel de coupe entre chaque arbre taillé ; évacuer les déchets végétaux ; choisir une espèce peu sensible à cette maladie ; etc. L'abattage n'est pas toujours nécessaire.

Cette maladie peut causer la mort de l'arbre en 2 à 5 ans. Un sujet suffisamment vigoureux peut échapper au déclin. La dissémination s'effectue par la pluie et le vent, notamment.

La description, les symptômes de cette maladie ainsi que les moyens de protection possibles sont décrits dans [cette fiche](#).



Symptômes du chancre bactérien du marronnier

(Crédits photographiques : FREDON Hdf)

Pin

Processionnaire du pin (*Thaumetopoea pityocampa*)

La processionnaire du pin a fait l'objet de deux signalements dans le cadre de ce bulletin : de la commune de Braine (02) et de la ville de Douai (59).



CETTE CHENILLE EST URTICANTE

La processionnaire du pin passe l'hiver à l'état de chenille, en nids ; leur procession débutera en mars.

Des méthodes de lutte alternatives peuvent être appliquées : favoriser les auxiliaires (mésanges, chauves-souris, parasitoïdes) ; adaptation de la gestion paysagère ; destruction mécanique.



Il existe des produits de biocontrôle autorisés pour ce ravageur.

Il s'agit de la substance active suivante : *Bacillus thuringiensis*.

Retrouvez la liste actualisée des produits de biocontrôle sur le site :

<https://ecophytopic.fr/reglementation/proteger/liste-des-produits-de-biocontrole>

Platane

Tigre du platane (*Corythucha ciliata*)

Comme en 2024, la présence du tigre du platane a été signalée en fin de campagne dans le Parc du Domaine de Chantilly (60). Le sujet concerné est sous surveillance.

Quelques mesures prophylactiques peuvent être appliquées pour éviter sa prolifération : éviter l'excès d'engrais azoté ; proscrire l'élagage annuel systématique ; pratiquer une taille douce éventuellement, en végétation ; etc.

[Cette page](#), réalisée par FREDON Occitanie, renseigne l'impact, les symptômes et les moyens de lutte concernant ce ravageur.



Tigres du platane

(Crédits photographiques : FREDON Occitanie)



Il existe des produits de biocontrôle autorisés pour ce ravageur.

Il s'agit des substances actives suivantes : *Chrysoperla lucasina* (auxiliaire) et huile de paraffine.

Retrouvez la liste actualisée des produits de biocontrôle sur le site :

<https://ecophytopic.fr/reglementation/proteger/liste-des-produits-de-biocontrole>

Arbres et arbustes - Ce qu'il faut retenir :

- ⇒ Détection ponctuelle de chenilles de processionnaires du chêne et du pin, de mineuses du marronnier.
- ⇒ Des symptômes de maladie de la suie de l'érable, de chalarose du frêne, de chancre bactérien du marronnier ont été signalés sur quelques sites
- ⇒ Les sujets concernés sont sous surveillance



ESPECES EXOTIQUES ENVAHISANTES

Berce du Caucase (*Heracleum mantegazzianum*)

Parmi les 15 sites observés, 2 sont concernés par la présence de berce du Caucase sur leur territoire : le verger pédagogique de Puythouck à Grande-Synthe (59) et le parc du lycée horticole de Lomme (59)

Il convient de rester vigilant en cas de proximité des plantes avec le public.



**CETTE PLANTE PEUT PROVOQUER DES BRULURES,
NOTAMMENT.**

Pour en savoir plus, consultez la fiche technique réalisée par FREDON Hauts-de-France : [lien](#).



Berce du Caucase

(Crédits photographiques :
FREDON Hauts-de-France)



Fleur d'ambroisie à feuilles d'armoise

(Crédits photographiques :
Observatoire des Ambroisies)

Ambroisie à feuilles d'armoise (*Ambrosia artemisiifolia*)

Seul le Parc du lycée agricole de la Baie de Somme à Abbeville (80) a signalé la présence d'ambroisie à feuilles d'armoises en juillet. Les plantes ont été éliminées.



LE POLLEN DE CETTE PLANTE EST ALLERGISANT.

Réalisée par l'Observatoire des Espèces à Enjeux pour la Santé Humaine, la page suivante répertorie toutes les informations à connaître sur cette plante : [lien](#).



ZOOM SUR ...

Chacun des bulletins à fait l'objet d'un « Zoom sur ... » permettant de réaliser un focus sur certains bioagresseurs ou sujets d'intérêt. Les thèmes abordés durant l'année sont les suivants :

- ❖ La pyrale du buis (*Cydalima perspectalis*) → [Bulletin n°1](#)
- ❖ Les hyponomeutes → [Bulletin n°2](#)
- ❖ Le scarabée japonais (*Popillia japonica*) → [Bulletin n°3](#)
- ❖ L'ambroisie à feuilles d'armoise (*Ambrosia artemisiifolia*) → [Bulletin n°4](#)
- ❖ Les méthodes de lutte alternatives aux produits phytopharmaceutiques → [Bulletin n°5](#)
- ❖ La taille, ses risques et ses prédispositions → [Bulletin n°6](#)



NOTES NATIONALES BIODIVERSITE

Plusieurs notes nationales Biodiversité ont été publiées par la Direction Générale de l'Alimentaire du ministère de l'Agriculture en 2025 :

- ❖ Régulation des ravageurs des cultures : quelques grands groupes d'insectes auxiliaires : [lien](#).
- ❖ Araignées : [lien](#).
- ❖ Les chauves-souris en France : [lien](#).
- ❖ Arbres et haies champêtres : [lien](#).

Ces notes, réalisées par un collège de rédacteurs/coordinateurs variés, associant des membres du Muséum national d'Histoire naturelle, des référents experts de la DGAL, des agents des SRAL et des partenaires des réseaux de SBT tels que plusieurs Chambres régionales d'agriculture, le CIRAD, l'INRAE ainsi que des professionnels agricoles.

L'ensemble des notes nationales Biodiversité peuvent être consultées sur le site internet de la DRAAF Hauts-de-France ([lien](#)).



N'hésitez pas à consulter le [site internet de FREDON Hauts-de-France](#), où les activités de FREDON sont décrites. De nombreuses ressources y sont également disponibles.

Ce bulletin est publié à partir d'observations ponctuelles réalisées par un réseau d'épidémirosveillance en espaces verts. S'il donne une tendance de la situation phytosanitaire régionale la plus représentative et objective possible, il reste nécessaire pour chaque gestionnaire de JEVI de considérer également le résultat de ses propres observations. Les informations contenues dans ce bulletin ne peuvent être transposées telles quelles à d'autres situations. FREDON Hauts-de-France dégage toute responsabilité quant aux décisions prises par les gestionnaires d'espaces verts, jardiniers amateurs ou tout autres détenteurs de végétaux sur la base des informations communiquées dans ce bulletin.

Observations 2025 : Golf de l'Ailette, Golf du Lys Chantilly, Aa Golf de Saint-Omer, Golf Club d'Amiens, Lycée horticole de Lomme, Lycée agricole de la Baie de Somme, Verger pédagogique de Puythouck, Jardinerie France rurale, Commune de Braine, Ville de Douai, Domaine de Chantilly, particuliers, FREDON Hauts-de-France.

Rédaction et animation : FREDON Hauts-de-France

Directeur de la publication : Björn DESMET, Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt des Hauts-de-France.

Reproduction intégrale de ce bulletin autorisée.

Coordination et renseignements : Marie BERNARD, marie.bernard@fredon-hdf.fr

Reproduction partielle autorisée avec la mention « Extrait du BSV JEVI en Hauts-de-France n°07 – Bilan sanitaire 2025 »